



## Mettre fin a un cdd ,mes droits aux assedics

Par **horty**, le **18/03/2014** à **19:53**

bonjour je travaille au centre communal d'action sociale en tant que auxiliaire de vie mon contrat stipule que je dois demander la permission a mon chef si je veux faire d'autres heures ailleurs ce que j'ai fais mais ca ete refuse mon nouveau contrat commence en avril et finit en septembre 2014 j'ai signe mais je n'ai plus envie que dois je faire?

Par **P.M.**, le **18/03/2014** à **23:09**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)

Il faudrait commencer par répondre quand on s'intéresse à votre situation et choisir lequel vous voulez poursuivre...

En cas de démission d'un CDD de droit public, vous n'aurez pas droit à l'indemnisation-chômage...